



L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 4/12/2021

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis  
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Catherine LESNES, Catherine MOULIN,  
Régis MOREL, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des  
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de  
séance.

M. Francis Hozelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/71** : Désignation de membres de la commission des travaux et d'appel  
d'offres

Suite à l'élection de quatre nouveaux et nouvelles conseiller-es municipaux  
le 28 novembre 2021, Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de  
procéder à l'élection de nouveaux ou nouvelles membres de la commission des  
travaux et d'appel d'offres, en remplacement de Leigh Faulkner (titulaire). Vu  
l'article 22 du code des marchés publics,

Nathalie Vergeon nouvelle élue le 28 novembre 2021 propose sa  
candidature.

Le conseil municipal désigne à 10 voix pour, Madame Nathalie Vergeon en qualité  
de membre titulaire.

À Faux la Montagne, le 15/12/2021

La Maire

C MOULIN

